

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 15

DECEMBRE 1984

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 15

DECEMBRE

1984

S O M M A I R E

Pages

3 -	Le mot du Maire
8 -	Compte administratif
11 -	Budget supplémentaire
14 -	Délibérations C.M.
22 -	Dépenses 1983
25 -	Ordures ménagères
26 -	Assainissement
29 -	Départ de Mr Darmancier
31 -	Batiments
33 -	Délivrances des P.C.
36 -	Permis de construire
42 -	Marché
44 -	Voieie
47 -	Associations chuzelloises
48 -	Recensement militaire
50 -	Syndicat des Eaux
52 -	Fleurissement de la France
56 -	Services publics
58 -	11 Novembre 1984
59 -	Ecole maternelle
61 -	Ecole - cantine
63 -	Fête au village
64 -	divers
65 -	Demandeurs d'emploi
66 -	Etat civil
71 -	La mairie à votre service

-o-o-o-o-o-o-o-

LE MOT DU MAIRE

L'année s'achève . Il est de tradition, à cette époque, de dresser un bilan des travaux réalisés au cours des mois qui viennent de s'écouler, d'établir la liste de ce qui n'a pu être exécuté , de planifier les réalisations à venir, priorité étant donnée aux plus urgentes, en évaluant, au plus juste, les moyens financiers dont nous pouvons disposer.

Bâtiments :

De gros travaux dans les bâtiments de la Cure et de la Maison des Anciens étaient devenus indispensables . Ils sont à peu près terminés.

Des améliorations ont été apportées aux vestiaires du stade au point de vue électricité (mise en conformité) et ventilation.

Cette année, le mur bordant la petite cour de la Maison des Anciens, fortement endommagé à la suite d'un accident, se verra réduit en hauteur, ce qui aura pour effet d'améliorer la visibilité au carrefour.

Cette année également une ventilation sera posée au Mille Club , et il sera procédé à la révision de l'installation électrique du logement de Mme la Directrice de l'école.

ASSAINISSEMENT :

La conduite d'assainissement devant relier Chuzelles à Vienne est déjà partiellement posée dans la vallée de Leveau.

Les travaux se poursuivront cet hiver et le raccordement à Vienne évitera la construction d'une station d'épuration dont le fonctionnement toujours aléatoire engendre parfois des émanations malodorantes.

Une inscription au Programme Départemental 1985 a été sollicitée pour un montant de 1.300.000 Francs.

VOIRIE :

Ce chapitre entraîne toujours de grosses dépenses parfois imprévisibles.

Le chemin de St-Maxime a été élargi et goudronné. A noter que de violents orages, survenant peu après la fin des travaux, obligèrent à procéder rapidement à une importante réfection.

Si cela est financièrement possible, un élargissement de la voie communale N° I (chemin des Martinières) sera réalisé au niveau de la maison de Madame Guilloux .

DIVERS :

- Les panneaux d'affichage place de la mairie permettent une meilleure lecture de tous les documents.

- Le terrain dit "des Ponts et Chaussées" , à Tourmente, est devenu bien communal. Il sera prochainement clos ainsi que le terrain de sports.

- Bien sûr les travaux d'électrification rurale se sont poursuivis et se poursuivront encore au fur et à mesure des besoins.

Ce premier tour d'horizon étant fait, je voudrais souligner que, pour tous les travaux, la Municipalité essaye toujours de faire appel, en priorité , aux entreprises de Chuzelles et, à défaut, des environs.

En dehors des chapitres évoqués ci-dessus, deux grosses préoccupations de la Municipalité vont être, au cours de l'année 1985, la construction de l'école maternelle et la révision du Plan d'Occupation des Sols.

- Pour l'Ecole maternelle, un avant-projet, avoisinant les 2.000.000 de Francs, est bloqué faute de pouvoir réaliser l'autofinancement sans lequel aucun emprunt ne peut-être consenti. Pourtant , il faut que ce projet devienne réalité pour le bien être de nos jeunes enfants , et nous nous y emploierons activement.

- Quant au Plan d'Occupation des Sols, sa révision retiendra toute notre attention. Les premières études, par un architecte-urbaniste, ont débuté . C'est que le P.O.S. , une fois établi, est un document assez rigide. Si la loi prévoit que le Maire est responsable de la délivrance des Certificats d'Urbanisme et des Permis de Construire, il ne faut pas imaginer que les autorisations sont données selon son bon gré. Elles sont toutes liées au P.O.S. qui doit être respecté.

Je peux préciser, c'est l'avis unanime du Conseil Municipal, qu'il y aura restriction de zones à construire. En effet, si nous continuons à laisser s'implanter des maisons un peu partout, notre village deviendrait peu à peu une nouvelle banlieue lyonnaise.

Bien évidemment, quelle que soit l'ampleur des travaux entrepris et le désir de donner satisfaction à tous, la Commune ne peut réaliser tout ce qui lui est demandé. Combien faudrait-il de millions de centimes pour construire des trottoirs reliant "Tourmente" et "Boiron" au village ? C'est là, pour l'instant, un rêve qui ne peut devenir réalité puisque nos finances ne nous permettent même pas d'autofinancer la construction de l'Ecole maternelle.

Je terminerai ce mot du Maire, en remerciant Messieurs, Mesdames les Adjointes et Conseillers municipaux pour leur précieuse collaboration et la bonne volonté avec laquelle ils s'acquittent des multiples tâches qui leur incombent. Mes remerciements vont aussi aux employés communaux qui, chacun dans leur domaine, agissent avec conscience et efficacité.

Je puis vous assurer que, comme par le passé, le Conseil Municipal s'efforcera de donner satisfaction au plus grand nombre d'entre vous.

Je souhaite de tout coeur que petits et grands, oubliant pour quelques jours les inévitables soucis de la vie quotidienne, vous passiez d'excellentes fêtes de fin d'année et je forme des voeux très sincères pour que 1985 soit, pour toute votre famille et vous même, une année de bonheur.

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

DEVINETTE :

Comment partageriez-vous neuf pommes entre douze personnes ?
Réponse facile.

REPONSE A LA DEVINETTE :

En faisant une compote.

COMPTE ADMINISTRATIF 1983

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	111 019,21
Frais de personnel	448 275,45
Impôts et Taxes	1 203,00
Travaux et Services extérieurs	284 353,55
Participations et Contingents	335 322,96
Allocations, Subventions	12 164,00
Frais de gestion générale	76 873,68
Frais financiers	332 781,81
Charges antérieures	1 100,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement	273 750,00
TOTAL =	1 876 843,66
Excédent de fonctionnement de clôture	255 289,54
TOTAL =	2 132 133,20

RECETTES :

Produits de l'exploitation	106 122,00
Produits domaniaux	27 798,00
Produits financiers	101,00
Recouvrement - Subventions	128 673,57
Dotation globale de fonctionnement	724 329,00
Impôts indirects	14 463,36
Impôts directs autres que contributions	8 855,00

Contributions directes	929 661,00
Produits exceptionnels	10 549,53
Produits antérieurs	181 580,74
TOTAL =	2 132 133,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts	181 370,62
Acquisition de biens meubles et immeubles	22 545,39
Travaux de bâtiments et de génie civil	575 069,78
Acquisition de titres et valeurs	104 418,40
TOTAL =	883 404,19
Excédent d'investissement de clôture	1 507 707,28
TOTAL =	2 391 105,47

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	65 449,81
Subventions d'équipement	334 957,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	273 750,00
Participation à des travaux d'équipement	274 737,07
Produit des emprunts	1 410 000,00
Recouvrement de créances à long terme ou moyen terme	32 211,59
TOTAL =	2 391 105,47

BALANCE GENERALE

Dépenses de fonctionnement	1 876 843,66
Dépenses d'investissement	883 404,19

TOTAL =	2 760 247,85
---------	--------------

Recettes de fonctionnement	2 132 133,20
----------------------------	--------------

Recettes d'investissement	2 391 105,47
---------------------------	--------------

TOTAL =	4 523 238,67
---------	--------------

Excédent global de clôture	1 762 990,82
----------------------------	--------------

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	31 000,00
Frais de personnel	28 100,00
Impôts et Taxes	1 300,00
Travaux et Services extérieurs	205 989,00
Participations et contingents	10 000,00
Frais de gestion générale	5 500,00

TOTAL =	281 889,00
---------	------------

RECETTES :

Impôts indirects	8 000,00
Impôts directs autres que contributions	1 600,00
Contributions directes	17 000,00
Excédent de fonctionnement de clôture	255 289,00

TOTAL =	281 889,00
---------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Bâtiments communaux	434 075,00
Voirie	30 000,00
Electrification	138 750,00
Acquisition de terrains	19 000,00
Travaux d'assainissement	1 032 732,00
Travaux stade	71 594,00

Travaux carrière

5 300,00

TOTAL

=

1 731 451,00

RECETTES :

Récupération de la T. V. A.

63 000,00

Récupération T. V. A. sur électrification

19 000,00

Excédent d'investissement reporté

1 507 701,00

Subventions d'équipements

99 750,00

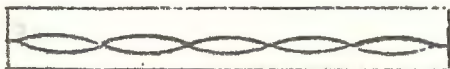
Dotation globale d'équipement

42 000,00

TOTAL

=

1 731 451,00



Qu'est-ce qu'un budget : C'est une prévision de recettes et de dépenses qui permet à une collectivité, à une association, à l'Etat ou à une entreprise de financer le montant des travaux et activités qu'elle doit engager pour assurer l'expansion et l'évolution nécessaire au bien-être de tous.

Au début de chaque exercice, les communes établissent un premier document : le budget primitif, qui est basé sur les chiffres connus de l'année écoulée auxquels il faut ajouter le montant des travaux neufs qui seront effectués ainsi que les prévisions de recettes nouvelles.

Les budgets des communes doivent toujours être équilibrés (dépenses = recettes). Pour arriver à cet équilibre, il n'y a que deux moyens : réduire les dépenses ou augmenter les recettes.

Dans le cas d'une commune, trois possibilités permettent des recettes nouvelles. Ce sont : les impôts, les subventions et les emprunts. Si l'équilibre ne peut être obtenu, c'est la réduction des dépenses, mais en réduisant aussi les activités. De ce fait, c'est le dynamisme de la collectivité qui est diminué.

Avant la clôture de chaque exercice, il est nécessaire d'établir un budget supplémentaire afin de comptabiliser les dépenses et les recettes qui ne pouvaient être prévues et d'y inclure les excédents ou déficits de l'année précédente.

Le compte administratif est l'état, par chapitre, des dépenses et recettes réelles d'un exercice clos.

DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU 25.06.1984

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'assainissement a été inscrit au Programme 1984 du Département pour un montant de 900 000 F.

Le Conseil municipal approuve le dossier technique et le dispositif de financement. La dépense subventionnable est de 900 000 F , et la subvention en capital consentie au taux de 35 % est de 315 000 F. Le reste , soit 585 000 F , sera couvert par un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne et de la Caisse d'Aide aux Equipements des Collectivités locales.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES : Le classement des voies communales dressé par le Chef de Subdivision de Vienne le 19.12.1983 , mis à l'enquête publique du 17.02. au 02.03.1984 a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur le 19.05.1984.

Le Conseil municipal approuve le classement des voies communales qui annule celui de 1963 /

La longueur totale des voies communales est de 25,820 km.

OUVRIER D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'il conviendrait d'embaucher un ouvrier temporaire pour aider l'O.E.V.P. lors de gros travaux.

Le C.M. crée un emploi d'Ouvrier temporaire occasionnel.

DEDOMMAGEMENT DE 4.635 F : M. le Maire rappelle l'accident provoqué par la camionnette de M. Texeira d'Annecy, à la suite duquel le mur de la cour de l'ancienne école bordant le C.D.36 avait été détérioré. .

Le C.M. accepte la somme de 4.635 F proposée par le Groupe Drouot, en dédommagement des dégâts causés.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES: L'Entreprise MASSE propose un Avenant à la Convention pour le ramassage des ordures ménagères du fait de l'augmentation du parcours. Le prix du ramassage serait de 65.800 F H.T. à compter du 1er janvier 1984. Le C.M. approuve cet avenant.

INDEMNITE CONSEIL à Monsieur le Receveur municipal.

Le C.M. décide d'allouer à M. Donabédian, Receveur municipal, l'indemnité-conseil déterminée par application du taux prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

NETTOYAGE DU MILLE CLUB: Le nettoyage du Mille Club est confié à Madame POINGT Colette.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES: Le C.M. vote 109 300 F au Chapitre 60 (denrées et fournitures) et 342 700 F au chapitre 70 (produits)

CHEMIN TEODORI :

Le C.M. accepte le détournement du chemin par l'ouest de la parcelle , travaux et documents d'arpentage étant à la charge du demandeur.

CARREFOUR DE TOURMENTE :

Monsieur le Maire informe son Conseil que le Service de l'Equipement envisage l'aménagement du carrefour de Tourmente ainsi que l'élargissement du C.D. 36 du côté de la propriété DEBOLO.

PISCINE :

M.le Maire expose la demande formulée par le Sou des Ecoles pour une participation de la Commune aux dépenses de fréquentation scolaire à la piscine de Villette de Vienne.

Le Conseil municipal vote une participation de 1/3 des dépenses à compter du 15 septembre 1983.

-o-o-o-o-o-o-o-

ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'il conviendrait de réaliser des travaux de renforcement sur le secteur de COTE-RENARD et des SERPAIZIERES.

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de la Commune au programme départemental 85 pour un montant de 100 000 F.

CIMETIERE

Le Maire expose à son Conseil que l'agrandissement du cimetière nécessiterait l'achat de 1750 m² sur la parcelle de terrain A.1548 appartenant à Madame CHARDON. Le Service des Domaines propose le prix de 55F le m².

LOCATION DU MILLE-CLUB

Les associations sont prioritaires dans le choix de leurs dates, puis les particuliers de CHUZELLES retiennent ferme 2 mois avant.

En prévision d'un mariage, il est demandé de se mettre en rapport avec la mairie suffisamment à l'avance en vue de réserver la salle pour la date prévue.

DISSOLUTION DU S.I.C.T.O.M.

- Le Conseil Municipal décide de la dissolution du S.I.C.T.O.M. créé par Arrêté Préfectoral du 19.12.82 pour la durée de l'étude du Syndicat pour le traitement des ordures ménagères. Cette dissolution comptera à partir du 31.12.84

ADHESION au S.Y.V.R.O.M. (Syndicat de VIENNE et sa Région pour les Ordures Ménagères)

- La commune décide d'adhérer au S.Y.V.R.O.M. à compter du 01.01.85 pour extension de la décharge de VIENNE et étude de l'usine d'incinération.

ECHANGE DE TERRAINS:

- Entre M. NAVARRO Raphaël et la commune pour voie communale.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU COPIEUR MINOLTA

- Le Conseil Municipal décide de signer le contrat de maintenance pour le copieur MINOLTA - Coût annuel : 1 881 F.

DEVIATION DU C.D. 36

- Le Conseil Municipal s'inquiète de l'augmentation de la circulation sur le C.D. 36 traversant l'agglomération. Lors de l'installation de l'usine DANONE à St-JUST-CHALEYSSIN, la circulation de-

viendra très dangereuse du fait de passages de poids lourds.

Tout élargissement étant impossible dans l'agglomération, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président du Conseil Général de bien vouloir envisager la déviation du C.D. 36.

ASSAINISSEMENT - 4ème TRANCHE DE TRAVAUX -

Programme de subvention du département 85 : demande d'inscription d'une 4ème tranche de travaux pour un montant de 1 300 000 F

COMPTE ADMINISTRATIF

1983

Balance générale	Réalisé
Dépenses	2 760 247,85
Dépenses de fonctionnement	I. 876 843,66
Dépenses d'investissement	883 404,19
Recettes	4 523 238,67
Recettes de fonctionnement	2 132 133,20
Recettes d'investissement	2 391 105,47
Déficit global de clôture
Excédent global de clôture	I. 762 990,82

Vote du Budget supplémentaire 1984 : Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 013 340 Francs , savoir : 281 889 F pour la section de fonctionnement, 1 731 451 F pour la section d'investissement.

Subventions 1984 : Le C.M. reconduit celles de 1983 /
Droit de raccordement au réseau d'égout : A compter du 1er janvier 1985, le droit de raccordement sera de 1.500 F pour les maisons existantes au moment de la réalisation des travaux, et 5.500 F pour les constructions nouvelles.

Carrière de Côte Renard: La redevance due par l'Entreprise Romet , exploitante, sera de 4,26 F par m³ de gravier extrait, à compter du 1er janvier 1984. Ce prix sera revu chaque année en fonction de l'indice à la construction.

Travaux à effectuer en 1985 :

- réfection de l'électricité de l'appartement de la directrice de l'école.
- réfection du plafond de la cuisine de la cantine.
- ventilation du Mille-Club, avec récupération de chaleur.
- isolation du mur du fond de la salle des Anciens avec Isorel perforé.
- cour de l'ancienne école : mur abaissé, pas de portail.

- Cure : travaux pour éviter que les eaux de pluie ne pénètrent dans la salle du bas.

- Stade : pose de portail. construction d'un mur moellons de 15 , surmonté d'un grillage de 1 mètre.

- Voirie communale :

. élargissement "du chemin des Martinières" vers la maison Guilloux.

. revêtement de la Voie communale N° 13

- Téléphone à l'école : normal avec clé et vote de 3 taxes de base par élève et par an.

Classe de neige : aucune décision de prise. Quelle serait la participation des parents ?

Cours de danse : avis favorable, mais pas le samedi.

Repas des Anciens : il aura lieu fin janvier , début février .

Vogue annuelle : réponse favorable à M. Lourdin , pour vogue de l'Ascension .



DEPENSES 1983

Dans ce numéro 15 de CHUZELLES-INFORMATIONS, nous vous présentons l'état des dépenses de la commune pour l'exercice 1983.

Avec un total de 398 642 F, le coût de gestion et d'administration englobe de multiples dépenses principalement les salaires et indemnités de fonction, frais de secrétariat, réparations et achats de petit matériel, assurances, impôts et redevances diverses.

Nous y avons joint les frais de fonctionnement de l'ensemble école-cantine qui comprennent le traitement des employés, les indemnités de logement du personnel enseignant, les fournitures scolaires, soit la somme de 139 114 F.

Y est inclus également le coût d'une enquête préalable pour l'aménagement du coteau St-MAURICE LES RIVOIRES en vue d'une éventuelle poursuite des constructions sur ces terrains. Il s'élève à 44 949 F.

N'y figurent pas certains postes, qui par l'importance qu'ils atteignent, méritent d'être mentionnés à part.

En tant qu'employeur de main-d'oeuvre, la commune a dû cotiser pour 118 463 F de charges sociales. Il faut y ajouter 105 217 F versés au titre de l'A.M.G., qui est une participation imposée par l'administration.

L'entretien de l'éclairage public et la consommation du courant électrique totalisent le montant de 66 265 F ; nous relevons aussi pour 78 491 F de facturation de fuel-oil domestique.

L'enlèvement et la décharge des ordures ménagères nous reviennent à 63 521 F. Les réalisations intercommunales sont maintenant chose courante, ce qui implique une participation à la trésorerie des syndicats qui les gèrent ; aussi nous notons que la majeure partie d'une somme de 229 505 F a été employée à ce chapitre.

Les travaux de voirie absorbent une grosse part de notre budget. Leur montant atteint, y compris le salaire du personnel, 560 898 F dont 335 120 F d'investissement. Ce poste comprend l'acquisition d'un camion-benne qui rendra de grands services à nos cantonniers. 20 266 F ont été consacrés à un élargissement de la route des Martinières. Une nouvelle tranche de travaux semblables sera alors correctement aménagée pour répondre à la circulation du moment.

Les gros travaux de l'année 83 sont encore :
- la construction d'un mur séparatif vers le Mille-Club : 40 185 F

- Est intervenue, la finition des vestiaires du stade et un total de 28 172 F de factures a été réglé à cet effet aux entreprises intervenant pour améliorer les abords. Le coût de cette opération étant comptabilisé avec les dépenses de voirie.

Pour l'amélioration du réseau électrique, nous relevons un mandatement de 109 203 F.

En ce qui concerne l'assainissement qui se poursuit, un montant de 129 751 F a été attribué ; il s'agit principalement d'une extension des travaux de la 2ème tranche et des frais d'étude pour la 3ème tranche.

Divers équipements ou réparations sur les bâtiments existants ont entraîné une dépense de 17 009 F.

Depuis de nombreuses années, pour leurs réalisations, nos collectivités locales ne peuvent que recourir à l'emprunt. C'est pourquoi chaque budget comprend aussi le débit que représente le paiement des annuités : 334 476 F.

En terminant, citons encore le montant des subventions que nous avons accordées : 11 764 F.

ORDURES MENAGERES

Le S.I.E.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal d'Etudes pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) créé par arrêté préfectoral est devenu ensuite le S.I.C.T.O.M. Il avait pour mission l'étude des meilleures conditions d'organisation rationnelle pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Le choix de l'extension de la décharge de VIENNE ayant été retenu par environ 15 communes, représentant 50 000 Habitants, la tâche de ce Syndicat est terminée. Sa dissolution au 31.12.84 a été adoptée. A compter du 01.01.85, le S.Y.V.R.O.M. (Syndicat de VIENNE et sa région pour les ordures ménagères) le remplacera. Chaque commune aura 2 représentants sauf VIENNE qui en aura 5. Le Siège du Syndicat est à la Mairie de VIENNE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une chose très importante dans notre commune qui est en pleine expansion. Vu le sol peu absorbant, la nappe phréatique très haute, des bouchages de champ d'épandage se produisent au bout de 4 à 5 ans (un peu plus dans le cas d'un bon fonctionnement de la fosse septique, et un bon entretien du ou des bacs de dégraisage et des filtres). Un réseau d'égout est la meilleure des solutions.

Mais cela coûte très cher, et cette réalisation ne peut être faite qu'en contractant des emprunts car la commune ne dispose pas de fonds suffisants.

Maintenant parlons chiffres :

1980 ——— 1ère tranche :

Fauphile—Boussole Coût Fr 718.018,74

1981 ——— 2ème Tranche :

Le Village-La Plaine (Stade de foot-ball)

Coût Fr 672.237,70

1983 ——— 3ème Tranche :

Cette tranche a été divisée en 2 Parties :

- 1ère partie : Stade de foot ball — Leveau

Coût FR 1.129.062,00

- 2ème Partie : Leveau-raccordement au réseau

de Vienne : Coût Fr 600.220,00

1984 ——— Demande prévisionnelle de Fr 1.300.000,00 pour faire la 4ème tranche : Ruisseau de Boussole raccordement au réseau au passage de Leveau. Cette tranche devrait être démarrée courant 1985.

Si l'on additionne ces trois tranches on obtient la

somme de Fr 3.119.538,40

dont Fr 492.908,15 de T.V.A.

compris dans cette somme.

Pour la réalisation de l'assainissement nous avons demandé l'aide de l'Etat.

Le Conseil Général de l'Isère donne une subvention aux petites communes ayant peu de revenus pour l'aide à l'équipement.

Pour notre commune l'aide se situe aux environs de 30 % du coût des travaux et fournitures.

1980	_____	fr	315.000	1ère tranche
1981	_____	fr	297.500	2ème tranche
1983	_____	fr	450.000	3ème tranche
1985	_____	fr	450.000	4ème tranche

Les 450.000 Fr pour 1985 ne sont qu'une estimation car nous n'avons pas de réponse du Conseil Général de l'Isère pour le moment.

L'assainissement coûte à la commune la somme réelle de _____ Fr 2.057.038,40 qu'elle a dû emprunter pour la réalisation de celui-ci.

Tous les travaux ont été réalisés par une entreprise de la commune, qui n'est autre que l'entreprise ROMET, ce qui est logique, car elle est sur place et possède le matériel approprié.

A partir du 1er janvier 1985 : Les frais de raccordement au réseau d'égout sont les suivants :
1.500 Fr si celui-ci est fait pendant les travaux de pose de l'égout.
5.500 Fr si celui-ci est fait ultérieurement à la pose de l'égout.

Il est à noter que le raccordement ne concerne que les EAUX USEES et les EFFLUENTS DES FOSSES SEPTIQUES. Il est INTERDIT de RACCORDER LES EAUX PLUVIALES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

DEPART DE DARMANCIER

Afin de fêter amicalement le départ à la retraite de Monsieur DARMANCIER, une sympathique réunion eut lieu en mairie.

Sur l'invitation de Monsieur CHAINTREUIL, Maire, les membres du Conseil Municipal accompagnés de leurs époux et épouses, Monsieur GERY, ancien maire, les employés communaux entouraient Monsieur DARMANCIER, sa femme, ses enfants et petits enfants.

Monsieur CHAINTREUIL retraça la carrière de Monsieur DARMANCIER né à SEYSSUEL, engagé volontaire lors de la dernière guerre, qui, d'abord ouvrier agricole, travailla ensuite chez PASCAL-VALLUIT et à PARIS-RHONE avant de devenir employé communal le 1er Octobre 1963.

Il rendit un hommage mérité à celui qui, dit-il "connait mieux que quiconque les chemins de la commune" et lui souhaita bonne et heureuse retraite.

Madame FRANCE, conseillère municipale, offrait une belle plante à Madame DARMANCIER et Monsieur DARMANCIER, deux de ses petits enfants sur les geneux, essayait le "fauteuil relax" que lui offrait la Municipalité.

Puis les verres se levèrent à la santé de Monsieur et Madame DARMANCIER afin que tous deux jouissent longtemps de leur retraite.



BATIMENTS

VESTIAIRES

L'installation du chauffage électrique a été contrôlée par la S.O.C.O.T.E.C. Celle-ci a constaté qu'il fallait procéder à quelques travaux supplémentaires (pour la sécurité de tous).

Une ligne électrique a été tirée d'un compteur existant et a été reliée, à l'extérieur du bâtiment à un sectionneur (des prises ont été installées).

L'Entreprise Jean-Paul TRUCHET a été chargée d'exécuter les travaux pour un montant de 2 487, 08 F T.T.C.

ANCIENNE ECOLE ET CLUB DES ANCIENS

Les travaux concernant la réfection des façades sont achevés. En ce qui concerne la menuiserie, les travaux sont en cours. Le menuisier, Monsieur BOULE, doit poser prochainement les volets.

TRAVAUX EN PREVISION

Ancienne école : Le mur de la cour aurait besoin d'être réparé. La visibilité étant très mauvaise au carrefour, il a été décidé de réduire la hauteur de ce mur, de manière à éviter les risques d'accident.

DELIVRANCE DES P.C

Depuis le 2 avril 1984, la loi sur la décentralisation a fait que les maires sont responsables de l'instruction des dossiers de Certificats d'Urbanisme et de Permis de Construire.

Les communes, en grande majorité dépourvues de moyens pour leur permettre d'instruire ces dossiers, s'en sont remises, à titre gratuit comme la loi le prévoyait, à la compétence du Service de l'Equipement, et c'est la solution que Chuzelles a choisie.

Nous renouvelons donc ci-après les directives actuelles concernant les demandes de C.U et de P.C.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

C'est un document qui permet de savoir si un terrain peut-être constructible, dans les règles qui régissent le Plan d'Occupation des Sols.

Il se compose :

- 1/ d'un imprimé fourni par l'administration, Mairie ou Equipement .
- 2/ d'un plan de situation (du I/5000 au I/25000)
- 3/ d'un plan du terrain (en général, le plan cadastral suffit.)

Ce document est demandé :

- a/ pour savoir si une parcelle est constructible.

b/ pour l'implantation d'un lotissement ,
d'une construction de bâtiments commerciaux ,
l'installation de caravane , l'aménagement d'un
terrain de camping. 81

c/ il est obligatoire avant la cession d'un
terrain provenant d'une propriété bâtie

d/ il est obligatoire avant toute division
de terrain en vue d'une construction.

Le CERTIFICAT D'URBANISME est délivré dans
les 2 mois et il est valable 1 an.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Quand faut-il demander un permis ?

1/ pour les constructions neuves.

2/ pour les modifications d'un bâtiment existant (surélévation, agrandissement, percement d'ouvertures, modification de toiture, création d'auvent, de balcon, de véranda)

3/ pour les constructions annexes - garage, abri de jardin, piscine...

4/ pour les constructions à caractère provisoire (maison mobile, chalet démontable, caravane destinée à rester plus de 3 mois sur place)

L'établissement de la demande se fait en
4 exemplaires (imprimés fournis par la Mairie ou l'Equipement)

Cette demande doit être accompagnée des pièces
suivantes :

a/ 1 plan de situation (échelle de 1/5000 au
1/10000)

b/ 1 plan de masse des constructions à édifier
ou à modifier . (1/100 à 1/500)

c/ 1 plan des façades (1/100 à 1/500)

L'intervention d'un architecte est nécessaire
pour les maisons individuelles à partir de 170 m²
de surface hors oeuvre nette.

Cette demande dûment remplie est remise en
mairie pour numérotage et transmission dans les 7
jours à l'Equipement et au Commissaire de la Répu-
blique.

L'instruction du permis est en général de 2
mois , avec possibilité de prolongation de 1 mois.

Le permis est valable 2 ans , passé ce délai,
si les travaux ne sont pas commencés, la demande
doit être renouvelée.

ATTENTION !
-o-o-o-o-o-

LES PROPRIETAIRES SONT TENUS D'AFFICHER , BIEN
EN VUE A L'ENTREE DE LEUR TERRAIN, LE NUMERO DE
PERMIS ET SA DATE DE DELIVRANCE , DES LE DEBUT DES
TRAVAUX .

PERMIS DE CONSTRUIRE

Voici la liste des demandes et des permis de construire déposés en mairie depuis l'application de la nouvelle loi de décentralisation du 02.04.84. La numérotation est maintenant la suivante : 38 (le département), 110, (le numéro de la commune), 84, (l'année), le chiffre 1 ou 2 (1 = permis de construire, 2 = certificat d'urbanisme), 001 ou 002 ou 003 etc... (n° d'ordre d'inscription en mairie)

<u>1er exemple</u> :	38	110	84	V	1	007
	département	commune	année	5è circonscription de 1'Isère	permis de construire	n° d'ordre d'ins- cription en mairie
<u>2è exemple</u> :	38	110	84	V	2	004
	idem	idem	idem	idem	certificat d'urbanisme	idem

N° de la demande	Nom, prénom du pétitionnaire	Nature de la Construction	Lieu-dit	Date du Permis
38-110-84-V-1001	TURCAS Yves	aménagement	Les Serpaizières	22.06.8
1002	GINOT Joseph	maison individuelle	Côte-Renard	05.06.84
1003	DIGONNET Louis	garage	Boiron	
1004	FOREST Gilles	maison individuelle	Les Bourreliers	08.06.84
1005	BEGNA Abdalhah et RODRIGUEZ Chantal	" "	Boiron	
1006	MARTIN Yves	" "	Boiron	
1007	DIGONNET Régis	hangar agricole	Les Serpaizières	04.07.84

N° de la demande	Nom, Prénom du pétitionnaire	Nature de la construction	Lieu-dit	Date du Permis
8-110-84-V-1008	LANBERT Georges	aménagement	Les Martinières	10.07.84
1009	BONNEVAY Simone	véranda	" "	
1010	MAILLEUR Laurent	abri de jardin	Thiers	10.07.84
1011	RIGAUDIN Alice	maison individuelle	Thiers	10.07.84
1012	CLERC Jean	" "	Tourmente	10.07.84
1013	THOMAS Jacques	abri de jardin	Devillières et Pichonnières	
1014	ESCOFFIER Raymond	annexe	Les Martinières	23.08.84
1015	HUMBERT Didier	maison individuelle	Thiers	16.08.84
1016	CLERC Jean	modificatif	Tourmente	24.08.84
1017	NINKU Jonel	maison individuelle	Les Rives de la Sévenne	12.10.84
1018	TEPPATI Gilles	maison individuelle	Lot. Plein Sud	
1019	SIFFERLEN Jacques	" "	" "	
1020	CORGIE Patrick	Maison individuelle	Rives de la Sévenne	
1021	CORGIE Patrick	modificatif	" " "	
1022	PERRIER-BAJOUX Stéphane	Maison individuelle	Lot. Plein SUD	
1023	BOITON	" "	" " "	
1024	ORTEGA Francis	" "	" " "	
1025	MARLIER Yves	" "	" " "	
1026	GOURNAY Dominique	" "	" " "	

N° de la demande	Nom, Prénom du pétitionnaire	Nature de la construction
-110-84-v-1027	CHECHINI Marcel	" "
1028	CAVELLINI Robert	" "
1029	BREUIL Pierre	modificatif
1030	GUIBAUD-RIBAUD	Maison individuelle
1031	TODESCO FILLON Jeannine	" "
1032	SOTO Fernand	" "
1033	MARCONNET Jacques	extension
1034	THIBAUDIER Jean-Marie	Maison individuelle
1035	LINO Angèle et BARDU Didier	" "
1036	DANIEL Jean	" "
1037	VIALLE Christian	" "
1038	GALIANA Salvador	" "
1039	RANDON Georges	" "
1040	GARCIA Daniel	" "
1041	DEFARGES Jacques	" "
1042	CLERC Jean	modificatif
1043	VAGANAY André	"
1044	HALTER Pierre	Maison individuelle

Lieu-dit	Date du Permis
" " " "	" " " "
Pauphile	12.10.84
Le Cloutrier	12.10.84
Lot. Plein Sud	
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
Boussole	
Lot. Plein Sud	
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
" " " "	" " " "
Les Dauphines	
Le Village	
Les Rives de la Sévenne	

MARCHE

La période des vacances étant désormais révolue, tant pour les acheteurs que pour les commerçants, le marché hebdomadaire a repris sa physionomie habituelle.

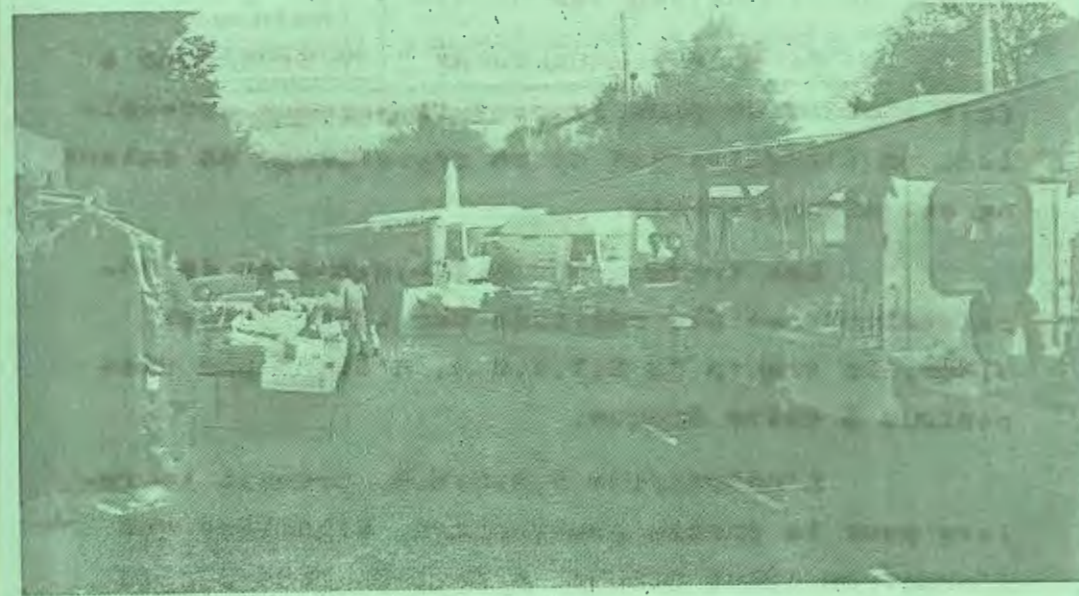
Les consommateurs sont assurés de trouver présents chaque mardi, côté alimentation : boucher, charcutier, fromager, poissonnier, marchand de légumes et fruits, tous offrant un choix appréciable de produits dont la fraîcheur ne peut être mise en doute, à des prix compétitifs.

De plus, et c'est très appréciable, deux producteurs chuzellois toujours fidèles au rendez-vous distribuent oeufs, fromages, frais et secs, voire volailles et lapins.

Côté habillement, présente également chaque semaine, une commerçante poursuivant la tradition de qualité d'une ancienne maison réputée dans la région offre, au choix des visiteurs, sous-vêtements et vêtements de travail pour hommes et dames, lingerie, vêtements de ville féminin.

Que ceux qui ne connaissent pas le marché de Chuzelles et son ambiance bon enfant viennent se rendre compte eux-même des avantages certains qu'il peut leur offrir. Quant à ses fidèles il est nul besoin de leur en vanter les mérites.

En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'AN, les marchés du mardi 25 décembre et du mardi 1er janvier n'auront pas lieu.



VOIRIE

Nous voici en fin de saison et il est bien temps de faire un petit bilan des travaux routiers prévus au programme 1984. Ceux-ci devraient se terminer début décembre par des "emplois" sur diverses routes.

Il a donc été réalisé 2, 600km de revêtement par l'Entreprise DUMAS pour la somme de 181 412, 39F sur les routes de St-Maurice, Rival, Abondance et Château des Martinières.

La voie communale n° 3 de St-Maxime a fait l'objet de plus importants travaux nécessitant un élargissement et un reprofilage en raison de ses affaissements.

Les travaux d'élargissement et de décaissement ont été réalisés par l'Entreprise SIMON, le tracto du S.I.V.O.M. n'étant pas disponible à cette époque.

L'Entreprise S.A.C.E.R. prenait la relève pour la partie goudronnage. Signalons que l'orage du début Octobre a fait de gros dégâts sur cette route fraîchement rénovée mais tout a été remis en état pour le bon usage de tous.

La V.C. 11^A a été également reprofilée sur une partie, en raison d'un point bas souvent inondé et se détériorant par la même occasion.

La facture S.A.C.E.R. s'élève à 205 597, 41 F. Quant aux travaux d'entretien, ils sont toujours exécutés par le S.I.V.O.M. pour l'élagage et le curage des fossés et par notre cantonnier pour tous les autres travaux.

La mise en place de 3 passages piétons avec panneaux a été exécutée et nous espérons que ceux-ci réduisent l'insécurité dans la traversée du village.

Pour le programme 1985, l'élargissement de la route des Martinières sera probablement poursuivi. Ces travaux présentent un besoin assez urgent par suite d'une circulation de plus en plus intense et rapide.

Nous espérons que le nouveau carrefour de Tourmente récemment aménagé par les Services de l'Equipement, apportera satisfaction à tous.

Après remise à jour et approbation du Conseil Municipal en date du 25 Juin, notre voirie communale s'étend sur 25, 820 Km dont 11, 500 km ont été revêtus en 6 ans et 3 km réfectionnés avec élargissement.

Pour les travaux d'élagage, le S.I.V.O.M. a dû faire l'acquisition d'un nouveau tracteur. La répartition de cette charge

est basée sur la longueur de Voirie Communale classée de chaque commune du groupement. Cela coûtera à CHUZELLES, 5 annuités de 1 684, 31 F.

Après ce petit bilan 1984, nous vous souhaitons bonne route à CHUZELLES pour 1985.

Il serait bon de rappeler aux agriculteurs que les routes goudronnées ou non ne doivent pas servir d'aire de retournement et que les labours ne doivent pas avoir lieu trop près du goudron, ceci pour la sécurité de tous.

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. CARRET Michel

CANOE-KAYACK : Président : M. FLEURY Philippe

ASSOCIATION FAMILIALE : Président :

A. I. D. M. R. : Président : M. THEVENON Robert

AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. THEVENON Robert

CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL

SOU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard

CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme GARDAIS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Mme VIALON

LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean

CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. DACHEUX A.

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON Joseph

ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE : Président :

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Melle POLADIAN Corinne

F. N. A. C. A. : Président : M. FARAULT Georges

SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel

A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. FOREST Albert

DANSE FOLKLORIQUE : Présidente : Melle VALETTE Chantal

ASSOCIATION DES JEUNES : Président : M. ZAKEOSSIAN Denis

RECENSEMENT MILITAIRE

CALENDRIER DES MESURES TRANSITOIRES PRINCIPE DE RECENSEMENT

Mois de recensement	Mois de Naissance	L.C.R.	Mention à porter sur L.C.R. ou Etats néants	Mois de recensement	Mois de Naissance	L.C.R.	Mention à porter sur L.C.R. ou Etats néants
Juillet 1984	Juillet 1966	1ère LCR	3ème période de l'année 1984	Octobre 1985	Mars 1968	1ère LCR	4ème période de l'année 1985
	Août Septembre Octobre	2ème LCR			Avril Mai Juin	2ème LCR	
Octobre 1984	Novembre Décembre	1ère LCR	4ème période de l'année 1984	Janvier 1986	Juillet Août Septembre	1ère LCR	1ère période de l'année 1986
	Janvier 1967 Février	2ème LCR			Octobre	2ème LCR	
Janvier 1985	Mars	1ère LCR	1ère période de l'année 1985	Avril 1986	Novembre Décembre	1ère LCR	2ème période de l'année 1986
	Avril Mai Juin	2ème LCR			Janvier 1969 Février	2ème LCR	
Avril 1985	Juillet Août Septembre	1ère LCR	2ème période de l'année 1985	Juillet 1986	Mars	1ère LCR	3ème période de l'année 1986
	Octobre	2ème LCR			Avril Mai Juin	2ème LCR	
Juillet 1985	Novembre Décembre	1ère LCR	3ème période de l'année 1985	Octobre 1986 nouvelle procédure	Juillet Août Septembre		4ème période de l'année 1986
	Janvier 1968 Février	2ème LCR					

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DU NORD DE VIENNE

-o-o-o-o-o-

MODIFICATION IMPORTANTE DU MODE DE FACTURATION DE L'EAU POTABLE /

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne informe ses abonnés des communes de :

CHUZELLES
SERPAIZE
SEYSSUEL
VILLETTE DE VIENNE

d'un changement important dans le mode de facturation de l'eau potable, à compter du 1er janvier 1985.

En effet, à cette date, l'ancien système, comportant des abonnements et des excédents éventuels, sera remplacé par un tarif plus simple: prime fixe d'un même montant pour tous les abonnés, plus facturation des m³ d'eau réellement consommés.

En janvier 1985, chaque abonné recevra une facture de la S.D.E.I. pour la prime fixe annuelle d'un montant de 260,00 F environ pour 1985.

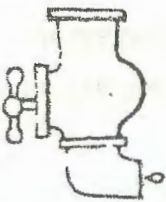

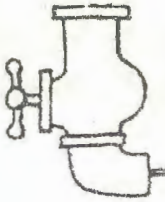
Les compteurs seront relevés 1 fois par an à la date habituelle.

En juillet, chaque abonné recevra une facture des m³ réellement consommés. Le prix du m³ ne sera établi par la Société fermière qu'en début 1985.

Le Syndicat rappelle aux abonnés leur entière responsabilité en cas de gel, fuite après le compteur, et les invite à contrôler fréquemment leur consommation.

50

attention aux fuites !

		
Une goutte par seconde		
Une journée = 4 Litres		
Une semaine = 29 Litres		
Un mois = 126 Litres		
Goutte/Fillet		
Une journée = 89 Litres		
Une semaine = 544 Litres		
Un mois = 2 175 Litres		
Filet		
Une journée = 962 Litres		
Une semaine = 5 595 Litres		
Un mois = 24 555 Litres		

Ces chiffres démontrent l'impact que peut avoir une fuite qui pourrait paraître assez banale sur un joint, une vanne, un presse-étoupe de pompe.

51

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

La remise annuelle des prix s'est déroulée le 9 décembre.

En la circonstance Monsieur CHAINTREUIL remercia tous ceux qui ^{ont} contribué, par leur passion des fleurs, à embellir et égayer notre village ainsi que les membres du Jury qui doivent parcourir le village en tout sens pour visiter et départager les concurrents.

Monsieur PLANTIER, responsable du fleurissement, renouvela les remerciements notamment aux enfants qui se sont attachés à fleurir leur école.

Cette année : 2 coupes étaient mises en jeu -

- la coupe municipale pour le 1er du classement, fut remise à Monsieur PALIN.

- La coupe Royet Philippe pour le 2ème du classement fut remise à Monsieur Roger PLANTIER.

Les écoles se virent offrir un livre pour se perfectionner dans le fleurissement ainsi que des bons d'achats de plants pour le printemps 85.

Enfin pour la 1ère fois Madame Gardais remit une médaille à Monsieur Jean MOURIER pour l'illumination de son sapin, en espérant que son exemple soit suivi par d'autres.

La cérémonie se clôtura par le verre de l'amitié chaque participant s'en retournant avec coupes, plantes ou bons d'achats.

Les inscriptions pour 1985 seront prises dès le 1er janvier.

PALMARES

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- 1° - Mme PALIN Henri
- 2° - Mme PLANTIER Roger
- 3° - Mme PRAS Marcel
- 4° - Mme GAY Eugène

JARDIN INTERIEUR

- 1° - Mme BRUN Antoine
- 2° - Mme TAVERNIER Michel
- 3° - Mme BOUCHER Pierre
- 4° - Mme BOYER Louis

TERRASSE AVEC JARDIN

- 1° - Mme MEUNIER André
- 2° - Mme PORTALES Max

BORDURE VOIE PUBLIQUE

- 1° - Mme FANTONI Marie
- 2° - Mme FOREST Albert
- 3° - Mme THEVENON Robert

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

- 1° - Mme REGAL Joseph
2° - Mme MAS Marcel
3° - Mme FAURE Maurice
4° - Mme CLERC Albert

MAISON AVEC JARDIN

- 1° - Mme CHENAVIER Paul
2° - Mme BONNET Jean
3° - Mme ANDRE Jean
4° - Mme DRUNET Jean
5° - HYVERNAT Claudius

FERME FLEURIE

Mme GONIN Antoine

MAISON SECONDAIRE

Mme LEYZIN Raymond

P.S. - En plus des prix offerts par la municipalité, Messieurs BOURGUIGNON et ROYET Jean Paul ont gracieusement distribué des bons d'achats à tous les participants, tandis que Monsieur ROYET Philippe remettait de superbes azalées aux 5 premiers du concours.



SERVICES PUBLICS

SERVICES

- S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs
85 - 03 - 17
Gare d'ESTRESSIN : 85 - 10 - 68
- POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon Accueil à
VIENNE - Tél : 85 - 04 - 61
- SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85 - 18 - 83
- E. D. F. : Rue Denfert Rochereau et Rue Lelièvre à VIENNE
Tél : 53 - 60 - 20
Dépannage : Tél : 53 - 00 - 92
- SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-martin à
VIENNE Tél : 85 - 16 - 18
- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE
- PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :
Tél : 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

- CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON
Tél : (7) 854 - 14 - 14
- S. M. U. R. : 85 - 85 - 40
- HOPITAL DE VIENNE : 85 - 75 - 50
- MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE)
57 - 97 - 39
- CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :
57 - 94 - 02
- Dr MICHALON (SEYSSUEL) Tél : 85 - 85 - 93
- PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE)
Tél : 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(Ancienne école enfantine)

Tel : 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

- SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 53 - 26 - 25
- HOTEL DES IMPOTS : 12, Rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 53 - 32 - 12
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier
- PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 85 - 15 - 28
- MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 57 - 90 - 97
- MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 85 - 33 - 64
- 1er ADJOINT : M. CARRET Pierre les Martinières
Tél : 57 - 90 - 64
- 2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 85 - 83 - 36
- 3e ADJOINT : M. FARULT Georges à st-Maurice
Tél : 57 - 91 - 73
- 4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle le Verdier
Tél : 57 - 91 - 66
- SECRETAIRE DE MAIRIE : M. JANET André le Village
Tél : 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

- ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 50 - 90 - 76
- DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire

11 NOVEMBRE 1984

Chuzelloises et Chuzellois, entourant les anciens combattants se regroupaient devant le Monument aux Morts. Après le dépôt des gerbes, Monsieur le Maire demanda une minute de silence et livra le message communiqué par M. LAURAIN, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Puis, un à un, les trop nombreux disparus furent cités.

La présence de l'Harmonie de SEYSSUEL est maintenant coutumière et très appréciée.

La cérémonie se termina au Café GINOT où un Vin d'Honneur accompagné de délicieuses brioches rapprocha avec sympathie les habitants de notre commune.



58

ECOLE - MATERNELLE

Depuis sa création, la Classe enfantine disposant d'une salle de classe et d'une salle de jeux, fonctionne dans le bâtiment préfabriqué. Celui-ci présente actuellement des signes certains de vieillissement, et, malgré les travaux entrepris au fil des années pour améliorer son confort (isolation du toit, stores, chauffage électrique), il ne saurait présenter les avantages d'un bâtiment en dur.

C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de construire, près du groupe scolaire actuel, une Ecole maternelle.

L'étude en a été confiée à M. PENEL, architecte à Valence qui, à plusieurs reprises, a déjà travaillé pour l'Education Nationale.

Depuis le printemps dernier, plusieurs réunions ont eu lieu en mairie en présence de M. GENIN, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, de Mme ROUX, Directrice de l'école, des représentants du Conseil Municipal entourant M. CHAINTREUIL, Maire. M. PENEL a, d'abord, présenté les plans d'un Avant-Projet. Afin de répondre, à la fois aux désirs de la Municipalité et aux normes fixées par l'Administration, cet avant-projet a subi plusieurs modifications successives.

Dans l'état actuel des choses, ce bâtiment s'étendrait, approximativement, sur l'emplacement actuel du

59

préfabriqué avec débordement côtés sud et ouest ,
l'étude topographique ayant été conduite par Monsieur
Jean-Yves BOURGUIGNON, géomètre-expert.

Il abriterait 2 classes et leurs annexes : salle
de jeux, salle de repos, tisanerie, sanitaires
Deux classes car il faut prévoir le cas où une créa-
tion aurait lieu par suite de l'augmentation de la
population scolaire.

Le coût de la construction serait de l'ordre de
deux millions de francs. Apparemment, tout semble donc
en bonne voie de réalisation. Mais ...(car, hélas, il
y a un "mais" !) le gros problème est celui du finan-
cement. Bien sûr la Commune ne peut assumer la charge
de tels travaux qu'en contractant un emprunt. Mais ,
dit le proverbe , "on ne prête qu'aux riches"; et pour
obtenir un prêt, la Commune doit couvrir par autofin-
ancement 30 % du montant total des dépenses. Elle a
déjà obtenu du Conseil Général une aide sous la forme
d'une subvention s'élevant à 169 000 F. Reste à trou-
ver le complément, et c'est à quoi s'emploie actuel-
lement la Municipalité.

Espérons que les démarches entreprises aboutiront
rapidement et que, bientôt, sortira de terre l'Ecole
Maternelle qui abritera nos tout-petits.

ECOLE - CANTINE

Cette année, notre école accueille
103 enfants ainsi répartis :

Classe enfantine :	36
C.P. - C.E.I :	19
C.E.2 - C.M.I :	24
C.M.1 - C.M.2 :	24

La classe enfantine, particulièrement,
est très chargée puisque 3 sections y évoluent.

Par ailleurs, Madame la Directrice
doit fournir à l'Inspection Académique des pré-
visions pour l'année scolaire 1985-1986.

En conséquence, il serait souhaitable
que chaque famille ayant des enfants nés entre
1975 et 1982 (voire 1983) se mette en rapport :

- soit avec l'école aux heures de classe,
téléphone : (74) 57-90-76
- soit avec la mairie
téléphone : (74) 57-90-97.

Nous nous adressons plus particuliè-
rement aux futurs habitants de notre village
pour les informer que tous les enfants scolarisés
à CHUZELLES peuvent se restaurer à la Cantine
Scolaire Municipale tous les jours de classe.

Il suffit aux parents de prendre en début de mois une série de tickets et aux enfants de donner un de ces tickets et de se faire inscrire auprès de leur institutrice les jours où ils désirent manger.

Nos élèves sont conduits chaque semaine pendant toute l'année scolaire à la piscine intercommunale de VILLETTE DE VIENNE pour y apprendre à nager.



FETE AU VILLAGE

Le 1er JUILLET, la grande fête des jeux de la SEVENNE a réuni la presque totalité des chuzellois au stade municipal, sous un soleil resplendissant.

La Municipalité félicite tous les bénévoles qui y ont pris part, et, remercie les associations qui ont si bien animé notre village ce jour-là.

Toute la commune applaudit les vainqueurs de CHUZELLES pour leur brillante première place.



Un jeune homme envoie ce télégramme à sa soeur.

" Recalé au bac, prépare Papa "

Sa soeur répond :

" Papa préparé, prépare-toi "

Robert est entré cette année dans la grande classe.
Parlez-moi de DAVID, dit le maître.

C'était un roi, Monsieur.

OUI, mais quel roi ?

Le roi de pique, Monsieur !

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Chats errants

Suite à la circulaire de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, nous portons à votre connaissance les mesures applicables aux chats errants en matière de prophylaxie de la rage.

"Les chats errants conduits dans les fourrières sont restitués à leurs propriétaires dès lors que ces derniers seront en mesure de présenter, avant l'expiration d'un délai de deux jours ouvrables et francs, un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et une carte d'identification de leurs animaux".

DÉRATISATION

La Municipalité informe la population que la campagne annuelle de dératisation se déroulera du 7 au 15 Janvier 1985.

DEMANDEURS D'EMPLOIS

DATES DES POINTAGES ANNEE 1985

JANVIER	jeudi	17
FEVRIER	jeudi	14
MARS	jeudi	14
AVRIL	jeudi	18
MAI	mardi	14
JUIN	jeudi	20
JUILLET	jeudi	18
AOUT	mardi	20
SEPTEMBRE	jeudi	19
OCTOBRE	jeudi	17
NOVEMBRE	jeudi	14
DECEMBRE	jeudi	19

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-:-:-:-

DUJARDIN

David, Claude, Joseph
né le 6 Janvier à Vienne - 38

BERTHIER

Jean-François
né le 8 Janvier à Vénissieux - 69

FRANCESCHI

Caroline, Clothilde
née le 6 Février à Vénissieux - 69

BROYER

Julien, Pierre, Jean-Claude
né le 14 Février à Lyon (3ème)

VIALON

Pierre, Denis
né le 14 Mars à Vénissieux - 69

TURCAS

Chloée, Lydie
née le 4 Mai à Ste-Colombe - 69

CARVALHO-MALTEZ

Virginie, Elisa
née le 22 Juin à Lyon (8ème)

BONHOMME

Samuel
né le 10 Août à Lyon (7ème)

TRILLAT

Muriel, Aline, Dany
née le 20 Septembre à Vénissieux - 69

FLANDIN

Marilyne, Corinne
née le 5 Octobre à Vénissieux - 69

MAILLEUR

Elodie, Emilie
née le 7 Octobre à Vienne - 38

TRILLAT

Delphine, Myriam, Géraldine
née le 25 Octobre à Vénissieux - 69

CAVELLINI

Christelle, Pascale
née le 16 Novembre à Lyon (8ème)

-o-o-o-o-o-o-o-o-

M A R I A G E S

--:--:--

MARCONNET Jacques, Roger

et DEBRIT Michèle, Lise
le 9 Juin

DANGER Alain, Georges

et POLADIAN Brigitte, Philomène
le 23 Juin

KEUTCHERIAN Jean, Emmanuel, Christian

et PLANTIER Martine
le 8 Septembre

AUBRY Christian, Robert, Charles

et AGRAIN Sophie
le 22 Septembre

MONCHARMONT Jack, Maurice, Geroges

et WINCKEL Giselle, Simone

D E C E S

--:--:--

BATTISACCHI

Lucie, Yvonne

le 5 Janvier à CHUZELLES

FARCIN

Daniel

le 17 Janvier à CHUZELLES

BIALLE

Valentin, Marius

le 9 Février à SEYSSUEL

TRILLAT

Joseph, Marius

le 12 Avril à CHUZELLES

LIVOISI

Philippe

le 1er Mai à VIENNE

CUZIN

Joseph

le 22 Mai à CONDRIEU

BESACIER

Jean Paul

le 14 Juin à SEYSSUEL

DURAND

Jeanne, Marie

le 17 Juin à VIENNE

SIMIAN

Henri, Robert

le 25 Juillet à VIENNE

THEVENON

Maria, Claudia

le 6 Octobre à SEYSSUEL

DARDE

Hélène

le 22 Octobre à CHUZELLES

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1967 .

Seules les demandes déposées avant le 31 décembre 1984 donnent lieu à une inscription permettant de voter en 1985.

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant, soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, soit de l'inscription à l'une des quatre contributions communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée.

Aucune inscription n'a lieu d'office .

TIMBRE FISCAL pour demande :

- de CARTE NATIONALE D'IDENTITE : 105 F

- de PASSEPORT : 335 F.

SECRETARIAT :

ouvert le MARDI de 9 h à 12 h

le JEUDI de 9 h à 12 h

le VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 30.

PERMANENCES DES ELUS :

le MARDI : Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint
ou
Madame GARDAIS Michèle ; adjointe

le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean , Maire

le VENDREDI : Monsieur PLANTIER Joseph , adjoint
ou
Monsieur PAROULT Georgan , adjoint

JOYEUSES * FETES



BONNE * ANNEE

Bulletin tiré à 480 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

DECEMBRE 1984